21 avril 1823

MANDEMENT POUR LA VISITE PASTORALE DU DISTRICT EPISCOPAL DE MONT-REAL.

JEAN-JACQUES LARTIGUE, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège Apostolique Evêque de Telmesse, Suffragant de l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Québec, &c. &c.

A tout le Clergé et aux Fidèles du District de Montréal: SALUT ET BENEDICTION.

DEPUIS que la Divine Providence, N. T. C. F. a daigné Nous appeller, malgré notre insuffisance, aux fonctions sublimes de l'Apostolat, et Nous charger spécialement, sous la conduite de J. C. *le Pasteur* par excellence *et l'Evêque de nos âmes,* 1 Petr. 2. 25.
du soin de votre sanctification, Nous n'avons pas été tellement effrayé du fardeau redoutable imposé sur nos foibles épaules, que Nous n'ayons en même temps mis notre confiance dans celui qui Nous a choisi, et qui sait, quand il lui plaît, faire d'un 2 Tim. 2. 21.
vase d'ignominie un instrument utile dans sa maison, qui est l'Eglise. Héritier des 1 Tim. 3. 15.
mêmes pouvoirs dont N. S. revêtit autrefois ceux à qui il ordonna d'aller enseigner Math. 28. 10.
toutes les Nations de la terre; envoyé immédiatement vers vous par le successeur légitime de Pierre, à qui J. C. confia les brebis et les agneaux, c'est-à-dire, son troupeau tout entier; Nous n'avons pas hésité dans notre espérance, mais Nous avons Joan. 21.
cru fermement que celui qui avoit commencé cette œuvre en Nous consolideroit et perfectionneroit son ouvrage, selon sa parole, et qu'il tireroit des obstacles mêmes 1 Petr. 5. 10.
que le Démon voudroit élever contre ses desseins les moyens dont il se serviroit pour les accomplir. Après Nous être donc résigné à la volonté de Dieu, manifestée par nos Supérieurs Canoniques, et avoir subi le joug du Seigneur dans notre Consécration Episcopale, notre premier mouvement a été de Nous jetter aux pieds de J. C. le premier et le souverain Pasteur, pour le supplier d'avoir pitié des âmes qu'il avoit confiées à des mains si fragiles, et de Nous remplir de son Esprit d'intelligence et de force, qui Nous pénétrât du sentiment de nos devoirs, et Nous rendit capable de Nous en acquitter dignement. Jettant ensuite les yeux sur ce divin modèle de tous les Pasteurs, Nous avons compris que notre première obligation étoit de Nous Joan. 10. 14.
attacher, d'après son exemple, à connoître les brebis dont Nous avons la charge, et de Nous faire connoître à elles; afin de leur départir, *selon la mesure qui Nous a été* Ephes. 4. 7.
donnée, les grâces spirituelles de notre Saint ministère, *et de nous consoler mutuelle-* Rom. 1. 12.
ment par les promesses de la foi qui est en elles comme en Nous. C'est dans ces vûes que Nous entreprenons la Visite générale de cet immense district; Nous désirons Nous rendre auprès de vous, pour entrer plus particulièrement dans le détail de vos besoins, et y pourvoir autant qu'il Nous sera possible. Comme l'Apôtre, Nous Rom. 1. 14
sommes redevables à tous, aux grands et aux petits, aux savans et aux ignorans, aux justes et aux pécheurs: Nous les portons tous également dans les entrailles de notre charité; et chacun d'eux trouvera un accès facile auprès de Nous, pour Nous consulter sur ses doutes, Nous exposer ses difficultés, Nous confier ses peines et ses inquiétudes. Nous nous efforcerons, non seulement de remédier aux maux particuliers, mais encore de procurer le bien général des Paroisses, Missions et autres

lieux où s'étendra notre Visite: eh ! comment pourrions-Nous épargner nos travaux et nos sueurs, pour un troupeau au salut duquel Nous sommes obligé de sa-
Joan. 10. 15. crifier, s'il étoit nécessaire, notre sang et notre vie? Tout ce que Nous demandons de vous, N. T. C. F. c'est que vous ne méconnoissiez pas dans notre bassesse J. C.
2 Cor. 10. 10. qui va vous visiter en notre personne; *et que si notre présence n'a rien que de foible et de commun, notre discours rien que de simple et de vulgaire* aux yeux de la sagesse mondaine, vous ne laissiez pas de croire que c'est Dieu lui-même qui vous parlera par notre bouche, et qui vous apparoîtra sous les dehors humilians de notre misère. Avec ces dispositions, vous ne manquerez pas de retirer un grand fruit de la Visite
Rom. 2. 11. Pastorale, quelque soit l'indignité du Pasteur; parce que les dons de Dieu sont sans
Joan. 3. 8. acception de personne, et que *l'Esprit-Saint souffle où il veut,* indépendament des instrumens dont il peut se servir pour se communiquer aux Fidèles.

Et vous, Ministres du Seigneur, nos co-opérateurs dans le noble ouvrage de la sanctification des âmes, souvenez-vous qu'il vous appartient spécialement de prépa-
Luc. 1. 76 et 78 rer les voyes à celui qui vient visiter vos peuples dans sa miséricorde, et de les disposer par vos instructions à recevoir les douces influences du *Soleil de Justice qui se lève pour les éclairer.* Représentez leur avec force l'importance des moyens de salut que leur offre aujourd'hui la Bonté Divine; et engagez les à prévenir, par leur correspondence à la grâce, les malheurs de ce jour terrible où le Juge Souverain des
Ps. 6. 2. vivans et des morts les visitera *dans sa colère, et les reprendra dans sa fureur.*

A CES CAUSES, le Saint-nom de Dieu invoqué, Nous avons statué, règlé et ordonné, statuons, règlons et ordonnons ce qui suit, pour l'ordre de la Visite.

1°. Nous nous rendrons à Ste. Marie, le neuf de Juillet prochain, après-midi. Environ une demie-heure après notre arrivée, on fera une instruction familière ou conférence, à l'issue de laquelle Nous ferons notre entrée à l'Eglise en la manière prescrite dans le Rituel: puis, après une courte exhortation, Nous donnerons la Bénédiction du St. Sacrement.

2°. Le lendemain, il y aura des Messes distribuées dans la matinée pour la commodité des communians. A dix heures, la Messe de la Visite et le Sermon: après quoi, Nous donnerons la Confirmation aux personnes à jeûn, préparées par les Confesseurs, et jugées suffisamment instruites par leur Curé, dont elles présenteront un billet. Nous règlerons, sur les lieux, les exercices pour le reste du temps de la Visite

3°. Nous terminerons la Visite, le douze de Juillet, avant midi, par le salut ou la Bénédiction du St. Sacrement.

4°. Nous ferons, dans le temps qui nous sera le plus commode, la visite du Tabernacle, des Ornemens, des Fonts baptismaux, et du Cimetière, ainsi que l'examen des comptes de la Fabrique, que les Marguilliers tiendront prêts à Nous être présentés. Mr. le Curé pouvoira aussi à ce qu'un inventaire du linge et des ornemens de l'Eglise soit dressé, aussi bien qu'un tableau des Indulgences et Messes de fondations, s'il y en a. Nous rechercherons particulièrement si les Ordonnances données par Nos Seigneurs les Evêques dans les Visites précédentes ont été exécutées.

5°. Mrs. les Curés auront soin de préparer par de fréquens catéchismes ceux qui se disposent à la Confirmation, et de conserver les billets qui renferment les noms des confirmés, pour les inscrire ensuite dans les Régistres de la Paroisse.

6°. Les Confesseurs nommés pour la Visite auront, tant qu'elle durera, le pouvoir d'absoudre des censures et cas réservés, et les facultés les plus amples pour la reconciliation des pénitens.

7°. Par indult du Soverain Pontife, tous les Fidèles qui, s'étant confessés avec une véritable contrition, communieront pendant la Visite, et prieront pour les nécessités de l'Eglise suivant son intention, gagneront une indulgence plénière.

8°. Chaque Paroisse ou Mission, après que Nous l'aurons visitée, fournira à Nous et aux personnes de notre suite les voitures nécessaires pour nous transporter à la Paroisse suivante.

Sera le présent Mandement lû et publié au Prône de la Messe Paroissiale, le premier Dimanche après sa réception.

DONNE' à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire, le vingt-un d'octobre, mil huit cent vingt-trois.

+ J. J. Evêque de Telmesse.

Par MONSEIGNEUR.

Ig. Bourget, Ptre Secr.